



Composition pénale 12 grammes cannabis

Par **shark2**, le **12/07/2011** à **23:38**

Bonjour,

Je suis étudiant en droit et e matière sociale te je viens de me faire convoquer pour une composition pénale suite à une interpellation policière ayant un 12gramme sur moi. Je ne suis pas récidiviste mais je craint la rencontre avec le magistrat quant à mon futur professionnel. Je travaille à coté de mes études et je suis dans le milieu associatif et j'aurais voulu savoir ce que je risque? Je ne suis pas rassuré et je crains cette rencontre... J'ai fait pour la première fois l'objet d'une garde à vue et ce qui a été retenu contre moi est usage de stupéfiant. Pourriez vous me renseigné sur ce que je risque, j'espère rien de grave, j'allais en soirée et me suis fait interpellé bêtement... Je ne suis que consommateur occasionnel et je regrette mes faits et je stresse... Merci de votre aide